

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 33 (1946)
Heft: 7

Artikel: Plan d'aménagement pour Montana et Crans
Autor: Perraudin, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-26337>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

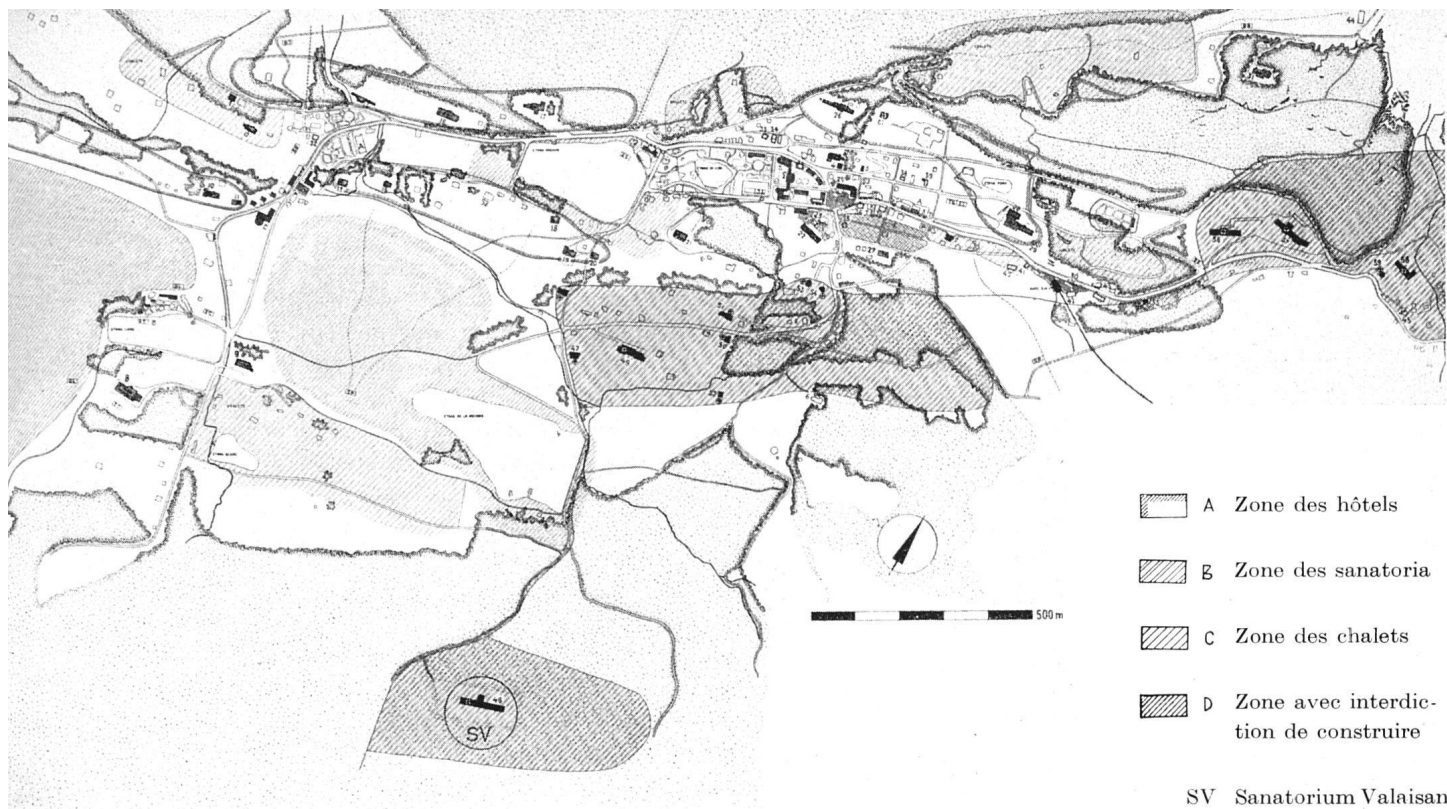
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SV Sanatorium Valaisan

d'aménagement de Montana-Crans 1:18 000. Projet de Charles Thévenaz, architecte FAS, Lausanne

Plan d'aménagement pour Montana et Crans

Nous complétons la publication du Sanatorium Valaisan par un extrait du projet d'aménagement de Montana-Crans, étude qui fait partie de l'action pour «l'Assainissement technique d'Hôtels et de Stations touristiques». Ce projet a été mis à la disposition du groupe valaisan du «Plan d'Aménagement National», et celui-ci a chargé l'architecte André Perraudin (Sion) d'établir, avec l'appui des communes intéressées, un plan d'aménagement définitif. La publication de ce cas concret sera suivie d'autres initiatives semblables dans le prochain cahier de «Werk», consacré en partie à ces mêmes questions. La rédaction

Les stations de Montana et Crans s'étalent sur le territoire des cinq communes de Randogne, Montana, Germignon, Lens et Icoigne. Les centres politiques sont situés au-dessous des stations, dans les villages agricoles, chef-lieux de ces communes.

Mettre d'accord ces cinq individualités communales en vue de l'étude d'un plan d'aménagement et d'un nouveau règlement des constructions communes à l'ensemble des deux stations, tel est le premier problème qui a été résolu par l'Association Valaisanne du Plan d'Aménagement. Le cahier des charges est signé par les cinq municipalités, les travaux d'étude ont commencés sur la base du plan fourni par «l'Action d'Assainissement technique des Hôtels et Stations touristiques».

Il s'agit tout d'abord de délimiter une zone de malades et une zone de tourisme sportif. Etant données les con-

ditions de l'offre et de la demande, et le courant très net qui se manifeste en vue du développement des sanatoria dans la région, on peut affirmer que Montana sera la station climaterique et Crans la station sportive. Il devient dès lors nécessaire de desservir Crans non plus par le téléphérique aboutissant à Montana, mais par une nouvelle voie d'accès en partie indépendante. Il reste ensuite à résoudre les problèmes ordinaires posés par chaque plan d'aménagement, compliqués dans ce cas par l'anarchie qui régnait dans le passé, atténuée plus ou moins par une assez grande dispersion des erreurs dans un cadre magnifiquement étendu.

Il sera relativement facile de trouver de bonnes solutions d'ensemble; par contre les réalisations communes offriront certainement beaucoup plus de difficultés.

André Perraudin, arch. SIA, Sion

Extrait du rapport concernant le projet d'assainissement de Montana-Crans

Élaboré par Charles Thévenaz, architecte F.A.S., Lausanne

I. Climat

Grâce à son altitude, Montana-Crans jouit d'un climat spécifiquement alpin et stimulant. L'orientation en plein midi favorise les conditions générales d'insolation; mais la station doit la durée de son insolation qui est la plus grande des stations d'altitude de la Suisse, d'une part à l'horizon libre, d'autre part aux conditions favorables de la nébulosité et des précipitations atmosphériques. Même pendant les journées les plus courtes de l'hiver, la durée d'insolation peut atteindre huit heures. Tant la quantité que la fréquence des précipitations est faible; par contre, les brouillards sont un peu plus fréquents que dans les vallées alpines des Grisons. La brise de la vallée du Rhône, qui pendant la saison chaude, et par le beau temps, souffle de onze heures jusqu'au coucher du soleil, atteint souvent le plateau de Montana-Crans. Il va de soi que la partie occidentale du plateau est plus exposée aux vents que la partie orientale. Ce vent apporte, durant la saison chaude et ensoleillée, une aération agréable; il facilite surtout les traitements héliothérapiques; il exige par contre des mesures de protection lorsqu'il souffle violemment et par des températures basses. D'autre part, la chaîne des Alpes bernoises offre une protection suffisante contre les vents froids du nord.

Les avantages climatiques de la région: beaucoup de soleil et peu de précipitations, tournent par contre au désavantage quant aux conditions d'enneigement, désavantage qui peut, selon le cas, abréger la saison d'hiver. Par contre, la station se prête toute l'année, par ses conditions climatiques, à la thérapie climatique. Le développement futur: Montana sera, comme jusqu'à présent, la station pour la climatothérapie, Crans pour le sport et la convalescence; en plus, on pourrait développer à Crans aussi des cliniques pour des non-tuberculeux.

II. L'aménagement

A Montana il s'agit en premier lieu, tout comme à Davos, de délimiter une zone exclusivement médicale et une zone plus particulièrement touristique. Dans cette délimitation on tiendra compte des conditions climatiques locales, de la destination actuelle des bâtiments et du réseau routier.

A. Le Trafic

Trois routes principales partent de Montana: la plus ancienne, aujourd'hui rénovée, conduit à Sierre; une route de montagne qui part de Crans et, passant par Granges, aboutit également dans la vallée du Rhône, la troisième enfin qui, par Lens et Icogne, établit une relation avec le canton de Berne. Pour l'aménagement des zones, ce réseau de routes principales n'a plus besoin, en principe, d'être étendu, à l'exception de la route

d'accès principale qui doit atteindre le centre de la station. Il sera nécessaire, par contre, d'établir quelques routes internes, dans l'intérêt même de la vie de la station et pour mettre en valeur le paysage. Une telle route relie le nouveau centre du village au cimetière projeté dans la forêt et donne accès à la belle région de l'Etang long. Le raccourci prévu vers la gare est souhaitable surtout pour les piétons. Dans l'intérêt de la vie de la station, on envisagera l'établissement d'une deuxième route parallèle à la lisière de la forêt. Il est recommandable de ne pas passer à l'exécution de ces deux routes avant l'entrée en vigueur du règlement des zones de construction, vu que le terrain est sans doute convoité comme terrain à bâtir. Une relation directe entre la gare et le Lac de la Moubra répond à une nécessité de la station.

B. Les Zones

Outre la protection de ses sites naturels, l'avenir de la station de cure et de tourisme de Montana-Crans dépend de la délimitation stricte et conséquente d'une zone d'hôtels et d'une zone de sanatoria.

Sont à considérer comme zones de sanatoria:

1. Les environs des sanatoria genevois et britannique.
2. Les environs des sanatoria La Moubra et Atlanta.
3. Une zone délimitée, dans la forêt autour du Sanatorium populaire valaisan.

Le sanatorium Lumière et Vie est le seul établissement de cure en exploitation situé en-dehors des zones de sanatoria prévues.

Sont à considérer comme zones d'hôtels:

1. Les environs des hôtels Valésia et Bellevue, maisons prévues comme stations de cure sous contrôle médical pour malades non infectieux. Le sanatorium sus-mentionné Lumière et Vie entre également dans cette zone.
2. La partie supérieure et inférieure de la colline à Crans, qui offre de nombreux avantages à une exploitation touristique et qui, actuellement déjà sert à ces fins (terrains de sports, plage). Aujourd'hui, la pente supérieure est partiellement occupée par les hôtels Alpina & Savoy, Bella Lui, Carlton et Continental, la pente inférieure en partie par les hôtels Rhodania, Bristol, Royal, Eden, Jeanne d'Arc et Cécil Aïda.

Grâce aux efforts des autorités cantonales et communales, l'utilisation du golf comme terrain à bâtir a pu être évitée. Les rives de l'Etang de la Moubra ont droit aux mêmes égards en vue de conserver la beauté naturelle de ce site. La proposition tendant à limiter la région de Chermignon à une exploitation purement agricole exige un examen approfondi. Le projet de la Commune qui prévoit la création d'un nouveau centre de la station près de l'Etang d'Y-Coor est excellent.

Ce texte et le plan de situation sont reproduits d'après le livre «Assainissement technique d'hôtels et de stations touristiques» des Editions d'Architecture Erlenbach-Zurich.